

LES FONDAMENTAUX : QUELS SONT LES PREREQUIS A LA RECHERCHE DE MECENES ?

Comment accéder à l'offre d'accompagnement de Profession Sports et loisirs (PSL) 64 ?

- consulter le site et les réseaux sociaux de PSL64
- pour accéder à l'agenda des soirées d'information proposées par PSL64
    - consulter le site Formation des Bénévoles Nouvelle Aquitaine : Le portail régional
    - s'inscrire à la Newsletter – PALVA

Un accompagnement collectif du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) est-il prévu prochainement ?

- Au jour du webinaire (05/02/2026), le montant des crédits alloués par l'Etat à l'action de PSL64 n'est pas connu. En conséquence, il n'y a pas d'accompagnement collectif programmé pour le moment. A suivre dans les prochaines semaines

Comment contacter les intervenants Jean MASSOUÉ, Christophe PENALVER et Patxi BELLY

- jean.massoue@profession-sport-loisirs.fr
- christophe.penalver@profession-sport-loisirs.fr
- patxi@mezenago.eus

Les fondations défiscalisent-elles ?

Une fondation est un organisme sans but lucratif (OSBL) qui a pour vocation de recueillir des dons dans le but de les affecter à la réalisation d'actions au profit de l'intérêt général. Ce sont ses donateurs (particuliers et entreprises) qui bénéficient d'avantages fiscaux.

Qui contacter au sein d'une entreprise pour solliciter du mécénat ?

C'est fonction de la taille de l'entreprise. Dans les moyennes et grandes entreprises, il s'agit généralement du service communication ou marketing, voire le service commercial. Dans les entreprises plus petites, il peut d'agir d'une personne en charge de la communication ou du commercial. La Direction peut également être contactée.

Avez-vous des exemples de dossiers de présentation ?

Des exemples de dossier de présentation sont lors des soirées d'animation PALVA sur la thématique du mécénat. Les dates sont indiquées dans la Newsletter – PALVA.

Quelles obligations déclaratives des organisations faisant appel au don et émettant des reçus fiscaux ?

Depuis 2021, les organismes bénéficiaires de dons des particuliers ou des entreprises doivent déclarer chaque année à l'administration fiscale les dons au titre desquels ils ont émis des reçus fiscaux. A savoir, le montant global des dons et versements qui ont donné lieu à l'émission d'un reçu fiscal, ainsi que le nombre de documents (reçus, attestations ou tous autres documents) délivrés au titre de ces dons.

La déclaration est réalisée en ligne cf. https://www.impots.gouv.fr/professionnel/declaration-des-dons-et-recus

Quel formalisme pour l'émission d'un reçu fiscal ?

L'administration fiscale a publié un modèle de reçu fiscal pour les particuliers (imprimé Cerfa n°11 580*05) et un pour les entreprises (imprimé Cerfa n°16216*02).

Ces documents Cerfa ne sont pas obligatoires en tant que tels et les associations peuvent l'adapter à leurs propres spécificités. Néanmoins, dans cette hypothèse, toutes les rubriques et mentions présentes sur les modèles Cerfa doivent obligatoirement figurer sur le document fourni par l'association.

Quelle distinction entre le reçu fiscal et le rescrit fiscal ?

La qualité d'organisme habilité à recevoir des dons ouvrant droit à réduction d'impôt n'est pas soumise à un agrément préalable de l'administration fiscale. Les associations peuvent donc de leur propre initiative délivrer des reçus fiscaux aux donateurs.

Les associations ont la possibilité de s'assurer auprès de l'administration fiscale qu'elles peuvent délivrer des reçus fiscaux. Cette procédure du rescrit « mécénat » est facultative. Elle doit se faire par écrit en utilisant un modèle.

Existe-il un état des lieux des volontés philanthropiques des entreprises sur notre territoire ?

Le Baromètre du mécénat d'entreprise élaboré par Admical analyse l'évolution du mécénat d'entreprise en France cf. https://admical.org/contenu/barometre-du-mecenat-dentreprise-2024 et le département des Pyrénées-Atlantiques se classe parmi les plus généreux de France. On constate également un nombre sans cesse croissant de création de fondations et fonds de dotation sur notre territoire.

Quelles sont les attentes d'une entreprise mécène en termes de documents comptables ?

La production des états financiers de l'association n'est pas obligatoire mais c'est un gage de sérieux et de confiance pour l'entreprise mécène. Cela permet notamment de rendre compte de l'utilisation des sommes versées.

Quel est l'intérêt des fondations territoriales ?

Une fondation peut être créée par une entreprise ou un particulier qui dédie ses financements aux acteurs implantés sur un territoire défini. Il s'agit alors d'une fondation à ancrage territorial.

Alors qu'une fondation territoriale est un outil de coopération et de co-construction. Elle permet de dépasser les logiques d'action cloisonnées en proposant un cadre structurant, collectif et sécurisé au service de l'intérêt général local. Elle joue un rôle de catalyseur en permettant à des acteurs qui travaillent souvent chacun de leur côté de se retrouver autour d'un objectif commun : agir concrètement pour le bien du territoire.